

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2009

---

**RÉPARTITION DES SIÈGES ET DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS POUR  
L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS - (n° 1949)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par

M. Le Roux

et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE UNIQUE**

Compléter cet article par les mots et l'alinéa suivants :

« à l'exception du département de l'Ain.

« En conséquence, les éléments du « tableau des circonscriptions électorales des départements » faisant mention de ce département et des circonscriptions attenantes sont abrogés et ce département fera l'objet d'un redécoupage ultérieur conformément aux exigences constitutionnelles. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'évolution démographique dans le département de l'Ain impliquait que fût créée une circonscription supplémentaire.

Sur cette base l'ordonnance conduit à une division artificielle de l'agglomération de Bourg-en-Bresse, sans que cette division n'apparaisse justifiée par les nécessités de l'équilibre démographique qui ne s'en trouve pas amélioré. Ainsi, alors que l'ensemble des communes du canton de Peronnas appartiennent à la communauté d'agglomération de Bourg en Bresse et entretiennent donc avec cette ville des liens étroits, le gouvernement a fait le choix de placer ces communes dans la 4<sup>ème</sup> circonscription. Dans le même temps, le gouvernement insère harmonieusement dans la 1<sup>ère</sup> circonscription tant Bourg en Bresse que des communes qui n'appartiennent pas à la communauté d'agglomération.

Or cette division d'un bassin de vie, au surplus constitué sous une forme juridique, ne répond pas à des préoccupations démographiques. La délimitation opérée par le gouvernement aboutit en effet à ce que la 1<sup>ère</sup> circonscription connaisse un déficit de 6,42 % alors que la 4<sup>ème</sup>

---

enregistre un excédent de 2,67 %. Le respect de la réalité urbaine, économique et sociale de l'agglomération de Bourg en Bresse aurait, en revanche, permis d'aboutir à un équilibre géographique.

On ajoutera que, victime de son habile travail sur l'agglomération de Bourg en Bresse le gouvernement contamine largement le reste du département puisque la 2<sup>ème</sup> circonscription connaît, elle aussi, un excédent significatif de 6,72 %.